

Code de conduite général

ADOPTION		
INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	2024-06-04	CA – Réunion 214-06 – Unanimité

MODIFICATION(S)			
INSTANCE	DATE	DÉCISION	COMMENTAIRES
Conseil d'administration	2026-04-28	CA-Réunion 228-07 – Unanimité	Révision
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	N°-résolution	Modifications ou refonte complète ou autre

RÉVISION	Au besoin, au minimum, tous les trois ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	Numéro interne
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	12.1G



Table des matières

Préambule.....	3
Contact	3
Modification du code de conduite générale	3
Objectifs	3
Application.....	4
Rôles et responsabilité	4
Le conseil d'administration.....	4
La direction générale.....	4
Les membres du personnel, les administrateurs, les bénévoles, etc.....	4
Comportement inacceptable.....	4
Signalements	5
Sanctions	5
1. Code de conduite des membres du personnel de l'ULSCN	5
Relations médias.....	6
Lignes directrices pour les activités politiques.....	6
2. Code de conduite des bénévoles de l'ULSCN.....	7
3. Code de conduite des usagers des services (clients et participants aux activités) de l'ULSCN	7
Annexe 1 - Signature du membre du personnel	9
Annexe 2 – Répertoire des ressources d'aide et d'accompagnement	10
Ressources d'aide générales.....	10
Ressources d'aide pour les violences à caractère sexuel.....	12
Sources.....	13

Préambule

Le présent Code de conduite vise à énoncer les attentes et les normes de comportement pour toutes les personnes employées, bénévoles ou participants à l'USLCN dans le but d'offrir un environnement sain, respectueux et sécuritaire. Ce Code de conduite vise à promouvoir un environnement où l'ensemble des personnes peuvent se sentir en sécurité, respectés et valorisés. Toutes et tous ont un rôle à jouer à cette fin.

L'ensemble des membres du personnel, des bénévoles et des usagers des services de l'USLCN doit prendre le temps de lire attentivement ce Code de conduite et en respecter pleinement les dispositions. C'est une responsabilité collective que de maintenir un niveau élevé de respect et d'intégrité dans toutes les interactions liées à l'USLCN, qu'elles soient avec les collègues, les supérieurs, les participantes et participants ou les partenaires externes.

Ce Code vise à faire de l'USLCN un endroit accueillant, respectueux et sûr pour toutes et tous. De plus, ce code de conduite s'insère à l'intérieur des bonnes pratiques de gouvernance telles qu'énoncées par le *Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir* du ministère de l'Éducation du Québec¹.

Contact

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ce Code de conduite général, veuillez communiquer avec la direction générale à l'adresse suivante dg@ulscn.qc.ca.

Modification du code de conduite générale

L'USLCN se réserve le droit de modifier ce code de conduite à tout moment, en respect des lois en vigueur.

Objectifs

Les dispositions du présent code mis en place par l'USLCN ont pour objet :

- D'établir des normes de comportement via un code de conduite clair et concis;
- De clarifier les comportements inacceptables et en déterminer les sanctions;
- De promouvoir la transparence et la responsabilité;
- D'améliorer la collaboration, la communication et la satisfaction des employées et employés;

¹ [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.](#)

- De promouvoir la diversité et l'inclusion en favorisant un environnement de travail respectueux et inclusif.

Application

Le présent code s'applique à l'ensemble des membres du personnel, ainsi que les bénévoles, les clients et les participants et participantes impliqués dans les activités et programmes de l'ULSCN.

Rôles et responsabilité

Le conseil d'administration

- Assume la responsabilité du code;
- Soutient la Direction générale lorsque des mesures envers des membres du personnel, des stagiaires, des bénévoles ou des participantes et participants doivent être prises.

La direction générale

- Informe les membres du personnel sur le Code de conduite et conscientise à la responsabilité de chacun pour le maintien d'un milieu de travail ou d'implication sain;
- Détecte les facteurs de risque, décide des mesures à prendre pour éviter que ces situations ne dégénèrent et exerce un suivi;
- Applique les politiques associées lorsque nécessaires;
- Applique des sanctions appropriées lorsqu'une personne ne respecte pas le Code de conduite.

Les membres du personnel, les administrateurs, les bénévoles, etc.

- Contribuent, par leur conduite, à un environnement de travail/d'implication sain et exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement;
- Peuvent intervenir ou dénoncer s'ils sont témoin d'un comportement allant à l'encontre du présent Code de conduite.

Comportement inacceptable

Tout comportement allant à l'encontre du présent Code de conduite est considéré inacceptable. De plus, tout acte répréhensible au sens des lois en vigueur constitue un comportement inacceptable. L'USLCN pratique le principe de tolérance zéro quant aux comportements qui pourraient miner la dignité ou l'estime de soi d'une personne, membre du personnel ou non, ou créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Aucune forme de violence (physique, verbale, psychologique) ne sera tolérée et pourrait entraîner un congédiement sans préavis.

Signalements

Dans la mesure du possible, l'ULSCN fera le nécessaire pour s'assurer que l'anonymat d'une personne qui signale un acte répréhensible soit préservé. Il est interdit d'exercer des mesures de représailles contre une employée ou un employé qui signale un acte répréhensible ou qui collabore à une enquête concernant cet acte.

Menacer une personne de représailles pour qu'elle s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une enquête est interdit. Des représailles peuvent se traduire par une rétrogradation, une suspension, une mesure disciplinaire et même un congédiement ou une exclusion des services et des programmes.

Toute personne subissant des représailles doit en informer la direction.

Sanctions

Tout comportement non conforme à ce Code de conduite sera pris très au sérieux. Les personnes qui contreviennent à ce Code de conduite pourront faire l'objet de sanctions, allant de la simple mise en garde jusqu'à l'exclusion de l'organisation. Les décisions en matière de sanctions seront prises par la Direction générale, au cas par cas, en tenant compte de la gravité de l'infraction et des circonstances qui l'entourent.

1. Code de conduite des membres du personnel de l'ULSCN

Pour contribuer à un environnement sain, sécuritaire et inclusif, chacune des personnes doit²:

- employer un langage respectueux et constructif;
- utiliser les médias sociaux et les autres médias électroniques de façon appropriée et respectueuse, notamment en étant courtoise dans ses commentaires;
- employer les bons canaux de communication à des heures raisonnables pour tout contact avec les membres de l'organisme;
- adopter un comportement inclusif et respecter la diversité de toutes les personnes;
- apprendre à gérer sa colère et son impulsivité, notamment à l'aide d'exercices de respiration ou de méditation;

² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Sport-Loisir-Plein-air/integrite/Politique-reglement-integrite.pdf>

- veiller à se trouver dans des dispositions favorables en s'abstenant de toute consommation d'alcool ou d'autres substances;
- respecter la vie privée des participantes et participants;
- respecter les recommandations médicales, les protocoles de reprise des activités et les périodes de convalescence;
- favoriser la communication positive et la résolution pacifique des conflits;
- rester maître de soi-même;
- exercer une influence positive;
- agir avec respect et bienveillance envers toutes les personnes impliquées;
- connaître et promouvoir les ressources disponibles lors d'un manquement pouvant porter atteinte à l'intégrité, notamment le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS);
- dénoncer tout manquement qui pourrait porter atteinte à l'intégrité à une personne de confiance ou en position d'autorité ou au Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport.

Les membres du personnel sont invités à se référer au document *Politiques et procédures en gestion des ressources humaines*, notamment la section 6 – Pratique de l'organisation pour plus d'informations.

Relations médias

Toute demande d'informations ou d'entrevues doit être adressée à la Direction générale.

Aucune information importante ayant trait aux activités de l'ULSCN qui n'a pas encore été rendue publique ne peut être divulguée à quiconque, sauf aux personnes qui ont besoin de connaître cette information dans le cours normal de leur travail et qui sont tenues par la confidentialité

Les porte-parole officiels de l'ULSCN sont la Direction générale et la Présidence du conseil d'administration. À moins d'y être autorisé, un membre du personnel ne peut exprimer son opinion personnelle auprès des journalistes ni du public sur des questions ayant trait à l'organisation. Également, les membres du personnel ne doivent pas divulguer des renseignements confidentiels.

Lignes directrices pour les activités politiques.

L'ULSCN encourage la participation de ses employées et employés à des projets citoyens comme la politique active. Cela dit, une employée ou un employé ne peut s'associer ni s'identifier publiquement à l'ULSCN lorsqu'il participe à des activités politiques ou partisans (p. ex. porter l'uniforme de l'organisation lors d'une manifestation ou d'une implication politique).

Cette directive ne doit pas être interprétée comme un frein au projet d'une employée ou d'un employé en ce sens.

2. Code de conduite des bénévoles de l'ULSCN

L'ensemble des bénévoles de l'ULSCN sont tenus de respecter certaines consignes afin de maintenir un climat sain et sécuritaires lors des activités de l'organisation :

- Se conformer aux règlements internes de l'organisation;
- Faire preuve de politesse dans leur façon d'agir, d'écouter et de parler avec autrui;
- Exercer ses fonctions avec soin, au mieux de sa compétence, et avec honnêteté, loyauté, intégrité, prudence, diligence et assiduité;
- Respecter ses engagements et prendre ses responsabilités;
- Porter une tenue appropriée aux fonctions et maintenir une apparence et une hygiène personnelle soignées;
- Respecter les différences d'autrui (religion, origine ethnique, genre, orientation sexuelle, handicap, etc.);
- Respecter les locaux et de l'équipement mis à sa disposition;
- Veiller à la propreté des lieux de travail et de l'équipement;
- Utiliser le matériel de façon sécuritaire et de manière à en maintenir l'intégrité;
- Garder confidentiels les propos tenus et entendus lors des activités;
- Arriver à l'heure pour les activités et y participer au meilleur de sa capacité;
- Agir dans l'intérêt de l'ULSCN et non pas dans le but de tirer un gain, financier ou autre, pour lui-même ou pour un tiers.

Les comportements suivants sont prohibés et entraînent une expulsion automatique des activités:

- Tout comportement violent ou parole agressive;
- Être sous l'effet de l'alcool et/ou de la drogue durant les activités de l'ULSCN.

3. Code de conduite des usagers des services (clients et participants aux activités) de l'ULSCN

L'ensemble des usagers des services et des activités de l'ULSCN sont tenus de respecter certaines consignes afin de maintenir un climat sain :

- Utiliser un langage et des gestes empreints de respect pour soi-même, les autres participants, les bénévoles et les membres du personnel de l'ULSCN;
- Utiliser le matériel de façon sécuritaire et de manière à en maintenir l'intégrité;
- Ne pas divulguer les propos jugés confidentiels qui pourraient être tenu ou entendu lors des activités;
- Faire preuve de politesse en tout temps;
- Arriver à l'heure pour les activités et y participer au meilleur de sa capacité.

Les comportements suivants sont prohibés et entraînent une expulsion automatique des activités:

- Tout comportement violent ou parole agressive;
- Être sous l'effet de l'alcool et/ou de la drogue durant les activités de l'ULSCN.

Annexe 1 - Signature du membre du personnel

*Ma signature signifie que j'ai lu et compris le Code de conduite. Je **m'engage à respecter** ce dernier **et à appliquer** l'ensemble des clauses, et ce, de **façon rigoureuse**. Je suis consciente ou conscient qu'un comportement dérogatoire au Code de conduite pourrait entraîner l'application de mesures disciplinaires.*

Nom de l'employée ou l'employé : _____

Signature : _____

Date : _____

Lieu : _____

Nom : _____

Titre : Direction générale

Signature : _____

Date : _____

Lieu : _____

Annexe 2 – Répertoire des ressources d'aide et d'accompagnement

Ressources d'aide générales

En cas d'urgence : composez le 911 ou contactez votre service local de police

Info-Santé : 811

Ligne de prévention du suicide : 1 866 277-3553 ou 988

Nom de la ressource	Type de ressource	Clientèle	Coordonnées
Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS)	Mécanisme indépendant de traitement des plaintes	Population générale	https://www.quebec.ca/tourisme-loisirs-sport/encadrement-gouvernance-gestion-loisir-sport/porter-plainte-sport-loisir
Sport'Aide	Service d'aide et d'écoute	Population générale	www.sportaide.ca Téléphone et SMS : 1 833 211-2433 1 833 245-4357 (service en anglais)
Tel-jeunes	Service d'aide et d'écoute	Jeunes	www.teljeunes.com/Accueil Téléphone : 1 800 263-2266 Texte : 514 600-1002
Tel-jeunes Parents	Service d'aide et d'écoute	Jeunes	https://www.lappui.org/fr/organisation/Tel-jeunes-Parents/ Téléphone : 1 800 361-5085
Jeunesse J'écoute	Service d'aide et d'écoute	Jeunes	www.jeunessejecoute.ca Téléphone : 1 800 668-6868
Drogue : aide et référence	Service d'aide et d'écoute	Population générale	https://www.aidedrogue.ca/ Téléphone : 1 800 265-2626
GRIS-Québec	Service d'aide et d'écoute	LGBTQ+	GRIS-Québec Téléphone : 418 523-5572
Interligne	Service d'aide et d'écoute	LGBTQ+	https://interligne.co Téléphone : 1 888 505-1010 aide@interligne.co

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVACS)	Centres d'aide et de soutien	Population générale	https://cavac.qc.ca Téléphone : 1 866 532-2822
Aide et ressources pour les Autochtones victimes de violence	Service gouvernemental	Autochtones	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/aide-ressources-autochtones
Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être (Autochtones)	Service d'écoute	Autochtones	À propos – Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être Téléphone : 1 855 242-3310
Directeur de la protection de la jeunesse	Service d'aide et de soutien	Population générale	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/protection-de-la-jeunesse Téléphone : 1 800 463-1029
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	Service gouvernemental	Population générale	http://www.cdpdj.qc.ca Téléphone : 1 800 361-6477
Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés	Service d'écoute	Aînés	Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés – Service provincial d'écoute et de référence spécialisé en maltraitance Téléphone : 1 888 489-2287
Équijustice	Service juridique	Population générale	Équijustice – justice réparatrice et médiation Téléphone : 514 630-9864, poste 5215
Juripop	Service juridique	Population générale	J'ai besoin d'un-e avocat-e – Juripop Téléphone : 1 855 587-4767
Commission des services juridiques (CSJ)	Service juridique	Population générale	https://www.csj.qc.ca/commission-des-services-juridiques/autres-services/consultation-juridique-en-matiere-de-violences/fr

			Téléphone : 1 833 732-2847
Direction de la sécurité dans le loisir et le sport	Service gouvernemental	Population générale	Intégrité dans le loisir et le sport Gouvernement du Québec Téléphone : 819 371-6033
Ressources pour la cyberviolence	Service d'aide	Population générale	https://www.cyberaide.ca/fr/ AidezMoiSVP.ca – Accueil https://stoplescyberviolences.ca/

Ressources d'aide pour les violences à caractère sexuel

Nom de la ressource	Type de ressource	Clientèle	Coordonnées
Info-aide violence sexuelle	Service d'aide et d'écoute	Population générale	https://infoaideviolencessexuelle.ca/ Téléphone : 1 888 933-9007
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	Service d'aide	Population générale	http://www.rqcalacs.qc.ca/ Téléphone : 1 877 717-5252 info@rqcalacs.qc.ca
Fondation Marie-Vincent	Service d'aide et de soutien	Jeunes	https://marie-vincent.org/ Téléphone : 514 285-0505 info@marie-vincent.org
Regroupement des organismes québécois pour hommes agressés sexuellement (ROQHAS)	Service d'aide et de soutien	Hommes	https://roqhas.org 514 797-2787 info@roqhas.org

Sources

Ce code de conduite a été réalisée à l'aide des documents suivants et inspiré d'un document préparé par ADN organisation pour le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec:

Carrefour RH (2021). RESSOURCES / RELATIONS-TRAVAIL La liberté d'expression au temps de la COVID [Page Web]. Repéré sur [La liberté d'expression au temps de la COVID \(carrefourrh.org\)](http://La.liberte.d.expression.au.temps.de.la.COVID.carrefourrh.org).

CISSS Bas-Saint-Laurent (s.d.). Code de conduite et engagement de confidentialité d'un employé, stagiaire, bénévole ou employé de la fondation [PDF]. Repéré sur https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/code_de_conduite_employestagiairebenevolefondation.pdf.

CDPDJ (2023). La liberté d'expression [Page Web]. Repéré sur [La liberté d'expression | CDPDJ](http://La.liberte.d.expression.CDPDJ).

CN (s.d.). CODE DE CONDUITE. FAIRE LES CHOSES COMME IL SE DOIT [PDF]. Repéré sur CN-Code-fr.pdf.

Institut canadien des actuaires (2018). Code de conduite visant les bénévoles [PDF]. Repéré sur <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2019/219026f.pdf>;

La Société canadienne de la Croix-Rouge (2023). Code de conduite [PDF]. Repéré sur [2-1-Code-de-Conduite.pdf \(croixrouge.ca\)](http://2-1-Code-de-Conduite.pdf(croixrouge.ca)).

Lavery (2019). L'obligation de loyauté est-elle une limite à la liberté d'expression? [Page Web]. Repéré sur [Obligation de loyauté : une limite à la liberté d'expression \(lavery.ca\)](http://Obligation.de.loyaute.une.limite.a.la.liberte.d.expression(lavery.ca)).

Regroupement Loisir et Sport du Québec (s.d.). Guide de politiques sur la gouvernance d'un OSBL [PDF]. Repéré sur [recueil politique et gouvernance_0.pdf \(skidefondquebec.ca\)](http://recueil.politique.et.gouvernance_0.pdf(skidefondquebec.ca)).